

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

SIMPLIFIER L'OUVERTURE DES DÉBITS DE BOISSON EN ZONE RURALE - (N° 1026)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 39

présenté par
M. Gernigon

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.